

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	14/12/2023
Date d'affichage de la convocation	14/12/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS :

M. Jean COITEUX est désigné secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UN TERRAIN NU SIS LE CLOS GEAY A RUFFEC, CADASTRE AW 270 ET D'UNE SURFACE DE 2 301 M², A LA SCI DESMO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13, L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.1111-1, L.1211-1 et L.1212-1,

Vu le Code Civil, et notamment son article 537,

Vu les échanges par lesquels la SCI DESMO propose à la commune de Ruffec d'acquérir le terrain nu dont elle est propriétaire, sis le Clos Geay à Ruffec, cadastré AW 270 et d'une surface de 2 301 m², moyennant le prix de 59 000 euros net vendeur,

Vu la demande d'avis domanial déposée auprès du service du Domaine en date du 04 aout 2020 visant à obtenir l'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée AW 270 préalablement à son éventuelle acquisition par la commune de Ruffec,

Vu l'étude de projet de réalisation d'un bassin de rétention sur la parcelle AW 270,

Considérant que la commune de Ruffec souhaite poursuivre son projet de traitement des eaux pluviales de la zone comprenant le chemin des Meuniers, la route d'Aigre, la rue Jean Moulin et la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny par la création d'un réseau séparatif avec la réalisation d'un bassin de rétention ;

Considérant, dans ces conditions, l'intérêt pour la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée AW 270 moyennant le prix de 59 000 €uros, net vendeur, pour y implanter le bassin de rétention ;

Considérant qu'en l'état, l'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée AW 270 est inférieure au seuil de saisine obligatoire du service du Domaine pour l'opération d'acquisition amiable de la parcelle,

Considérant qu'en conséquence, le service du Domaine n'a pas émis d'avis quant à l'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée AW 270,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} : Approuve l'acquisition du terrain nu sis le Clos Geay, cadastré AW 270, d'une surface de 2 301 m², auprès de la SCI DESMO représentée par Monsieur MOREAU René, 3 rue du Renard - 16700 RUFFEC, moyennant le prix de 59 000 euros (cinquante-neuf mille euros), ou toute personne morale se substituant à elle dans l'opération.

ARTICLE 2 : Approuve la prise en charge par la Commune de l'intégralité des frais liés à cette transaction.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les diligences nécessaires à l'acquisition du bien, à signer l'acte afférent ainsi que tout autre document lié à cette affaire.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

20 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Département :
CHARENTE

Commune :
RUFFEC

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré

par le centre des impôts foncier suivant :
Accusé de réception de dépôt : 016-2110025-20231220-2023_12_07-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception des données : 20/12/2023
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975861
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Section : AW
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

